des temps, le besoin de progrès vint suggérer l'idée de grouper en « unions » les unités d'association, et puissamment enfin, en « Fédérations », ces Unions elles-mêmes. Ce fut l'œuvre de ces dernières années de réaliser dans la plénitude l'évolution unioniste au sein de la mutualité définitivement classée parmi les grands phénomènes sociaux.

Un groupement suprême s'élève au-dessus de tous les autres : il s'appelle la « Fédération Nationale », et, depuis qu'il a été créé, il a prouvé sa robuste vitalité par l'accomplissement d'une œuvre étonnamment féconde. C'est la «Fédération Nationale » qui est intervenue dans l'élaboration de la loi des retraites ouvrières, pour jeter dans les terrains scientifiquement arides de l'assurance sociale quelques semences généreuses de mutualisme ; c'est elle qui a pris l'initiative d'une entente entre le corps médical et les sociétés de secours mutuel; c'est elle qui, par une propagande admirablement comprise, a contribué à la création du plus grand nombre des unions départementales : intermédiaire naturelle auprès des pouvoirs publics, la Fédération Nationale s'efforce d'amener le triomphe de toutes les revendications mutualistes : elle s'est préoccupé et elle se préoccupe, de la question d'assurance en cas de décès, du problème d'hygiène sociale. Elle a démontré la grandeur de son but et l'immensité de ses aspirations lorsque l'on a créé la Fédération Internationale de la mutualité.

L'Union et la Fédération consti-

tuent donc la charpente d'acier sur laquelle repose l'édifice de la mutualité française. Les mutualistes, chez nous, n'ont pas le droit de l'ignorer. Sait-on jusqu'où peut aller, dans l'union, le secret de leur puissance? Ne pourraient-ils faire un appel pacifique aux associations parallèles de syndicats, de coopératives, pour former contre le mal social une association gigantesque de bonne volonté?

L'union fait la force, a dit simplement le livre de la sagesse des nations.

JOSEPH RIBET.

RELEVE DES LIVRES

Avis aux percepteurs

Le Bureau de direction a décidé de faire, dans le courant du mois prochain, un relevé complet des registres de la Caisse Nationale d'Economie pour les sociétaires arriérés, de préparer leurs comptes, et, autant que possible, de les envoyer sous enveloppe aux percepteurs. Ces derniers pourront eux-mêmes en faire la distribution après avoir constaté avec leur livre de caisse si les livrets des sociétaires s'accordent avec nos registres.

Par ce moyen, s'il s'y trouvait quelques erreurs, les percepteurs les corrigeraient facilement, dès à présent, et éviteraient ainsi des désagréments qui pourraient survenir plus tard.

> ARTHUR GAGNON, Sec.-trés.